

Date de convocation : 19/02/2020
Séance : 06/03/2020
Affichage : 10/03/2020

SÉANCE DU 6 MARS 2020

L'an deux mille vingt et le six mars à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L. 2121-7 et 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Mézières-en-Santerre.

Etaient présents les conseillers suivants :

Mmes Huguette DEMORSY, Viviane DEMORSY, Sophie DUBOIS, Nadine DUCROT, Delphine TETU et Mrs Hervé FRANÇOIS, Paul VIOLLETTE, Bernard HUYER, Grégory FRANQUEVILLE, Bastien DESREUMAUX et Laurent DUBOIS

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Bernard HUYER

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'élire un Président de séance lorsque le vote du compte administratif est débattu pendant la séance. Monsieur Paul VIOLLETTE, 1^{er} adjoint est élu à l'unanimité pour être Président de la séance du jour.

Le compte-rendu de la séance du 13 février 2020 n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

OBJET : COMPTE DE GESTION DU PERCEPTEUR POUR 2019 (9/2020)

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 6 mars 2020

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (10/2020)

Monsieur VIOLLETTE, 1^{er} adjoint et élu Président de la séance du jour, donne lecture du compte administratif 2019 qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes : 472 639,94 €

Dépenses : 345 798,77 €

Excédent 2019 : 126 841,17 €

Excédent cumulé reporté 2018 : 250 059,76 €

Excédent cumulé 2019 : 376 900,93 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes :	69 816,13 €
Dépenses :	82 820,84 €
Déficit 2019 :	13 004,71 €
Déficit cumulé reporté 2018 :	37 688,86 €

Déficit cumulé 2019 : 50 693,57 €

Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
approuve le compte administratif 2019 de la commune.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 6 mars 2020

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 (11/2020)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

• Déficit cumulé de la section d'investissement de l'année 2018	:	37 688,86 €
• Excédent cumulé de la section de fonctionnement de l'année 2018	:	250 059,76 €
• <u>Solde d'exécution :</u>		
- Section d'Investissement 2019	:	-13 004,71 €
- Section de Fonctionnement 2019	:	126 841,17 €
• Pas de restes à réaliser		

Le besoin net de la section d'Investissement peut donc être estimé à : 50 693,57 €
(37 688,86 + 13 004,71)

A l'unanimité le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats obtenus comme suit :

Inscription en recettes d'investissement au compte 1068 (Excédent de Fonctionnement capitalisé)	50 693,57 €
--	-------------

Inscription en recettes de fonctionnement ligne 002 (Excédent de résultat de fonctionnement reporté) ((250 059,76 + 126 841,17) – 50 693,57)	326 207,36 €
--	--------------

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme, Mézières-en-Santerre, le 6 mars 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance



Le Président de séance



The stamp is circular and contains the text: "MÉZIERES-EN-SANTERRE", "MAIRIE", and "80110".